

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1268

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« règlement »,

insérer le mot :

« délégué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.